

La simulation d'élection "Électeurs en herbe"

Méthodologie de constitution d'une liste électorale

- **Qu'est-ce qu'une liste électorale ?**

Une **liste électorale** est un registre dressé comportant tous les noms des citoyen.ne.s d'une circonscription électorale admis.e.s à voter.

La **liste d'émargement** est, en France, une copie de la liste électorale. Elle permet au bureau de vote de s'assurer que l'électeur ou l'électrice est régulièrement inscrit.e. Après avoir voté, l'électeur ou l'électrice signe la liste d'émargement, afin de limiter les risques de fraude électorale.

La liste électorale, comme la carte d'électeur, est un élément de la procédure électorale d'un État, destinée à lutter contre les risques de fraude électorale. La fonction de la liste électorale est en effet de permettre de vérifier, avant la tenue du scrutin, que seul.e.s y participent celles et ceux qui en ont le droit. Elle garantit également, par une gestion des fichiers électoraux, qu'il ne soit pas possible de s'inscrire à plusieurs endroits afin d'empêcher à un électeur ou une électrice de voter plusieurs fois.

Source : Article Wikipédia : [Liste électorale](#)

- **Dans le cas de la France**

Seuls peuvent participer aux scrutins les électeurs et électrices qui sont inscrit.e.s sur la liste électorale de leur bureau de vote, ou qui détiennent une décision du juge du tribunal d'instance ordonnant leur inscription.

On distingue la **liste électorale** proprement dite, qui concerne les **électeurs et électrices de nationalité française** (et majeur.e.s), et la **liste complémentaire**, qui regroupe les **citoyen.e.s ressortissant.e.s d'un État membre de l'Union européenne**, pour les scrutins français qui leur sont ouverts, soit actuellement les **élections européennes et les élections municipales**.

- **Dans le cas d'Électeurs en Herbe**

Dans le cas d'Électeurs en Herbe, nous avons fait le choix de faire **voter l'ensemble des participant.e.s** lors du scrutin fictif : Il n'y pas de critère excluant (comme le sont l'âge ou la nationalité dans les scrutins "réels").

La liste électorale est donc constituée de l'intégralité des participant.e.s au scrutin, soit, selon les cas : classe, établissement, groupe de jeunes...

Il faut par contre établir une liste électorale précise afin de réaliser :

- Les cartes d'électeurs et électrices (voir *Carte électorale_ La simulation d'élection "Électeurs en herbe"*)
- Les listes d'émargement

Pour rappel, au moment du vote, seule la carte d'électeur.rice sera demandée aux votant.e.s
- pas la carte d'identité - afin de se rapprocher le plus possible d'un scrutin réel, sans ajouter de barrière au vote.